

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Mme Céline LEMBEZAT et MM. Gérard DUCOS, Emmanuel HANON, Jean-Luc MARTIN, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION DE THÈSE ET D'UNE ALLOCATION POST-DOCTORALE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE 2019-2022 ENTRE L'UPPA ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Par délibération du 10 décembre 2018, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention quadriennale conclue entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la période 2019-2022 pour :

- **le soutien aux projets de recherche** dont les thématiques seront en cohérence avec le projet E2S (Solutions pour l'Énergie et l'Environnement), et ce par le financement d'une demi-allocation de thèse par an (180 000€ pour la période 2019-2022, soit 15 000€ par thèse et par an, sachant qu'une thèse dure 3 ans) ;
- **le soutien à la valorisation et au transfert de technologie** sur des travaux de recherche adossés à un projet ayant un impact sur le développement du bassin de Lacq, et ce par le financement de trois allocations post-doctorales pour la période 2019-2022 (à hauteur 138 000 € pour cette période). Cette aide pourra financer soit 100% d'un post-doctorat (à hauteur de 46 000€ par post-doctorant et par an) soit 50% d'un post-doctorat (à hauteur de 23 000€ par post-doctorant pour deux demi-allocations post-doctorales par an) dans le cas où le porteur du projet justifie d'un co-financement équivalent.

Par cette même délibération, le conseil communautaire a donné délégation au bureau pour retenir les projets à financer.

Un crédit de **116 000 €** correspondant à l'exécution des actions prévues dans le cadre de cette convention a été inscrit au budget 2019.

Ainsi, pour l'année 2019 et au vu des projets proposés par l'UPPA, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de financer** la thèse intitulée « *Transition énergétique, stratégie industrielle et projet de territoire. Le cas de l'hydrogène dans le bassin de Lacq et les Pays de l'Adour* » (Porteurs du projet : Xavier ARNAULD DE SARTRE / Christine BOUISSET, laboratoire PASSAGES), selon les modalités de financement précisées dans la convention avec l'UPPA soit **45 000 €** (15 000 € /an pendant 3 ans), à la condition que le cofinancement sollicité auprès de l'ADEME ou un autre partenaire soit accordé,
- **de financer** le post-doctorat intitulé « *Étude d'un Procédé de Photo-Polymérisation Induisant l'Auto-Assemblage de Copolymères à Blocs pour l'impression 3D (FLEXI-3D)* » (Porteur du projet : Laurent RUBATAT, laboratoire IPREM), à hauteur de **23 000 €** sur un an, le cofinancement auprès d'Arkema et de l'IPREM étant acquis.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

 
Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/05/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/05/2019